

Art. 1^{er}. - L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

« Le propriétaire s'engage :

- à lancer les travaux de la tranche A dès que deux conditions auront été remplies : la réception, par La demeure historique, d'un don ou d'une promesse irrévocable de don comportant des échéances précises ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux ;
- à lancer les travaux des tranches B, C et D sous réserve de l'obtention d'un financement par le biais de mécénat d'au moins 80 % du montant total du programme ;
- à mener ces travaux à bien dans les meilleurs délais ;
- à remettre à La demeure historique une copie des devis retenus, de l'ordre de service et du procès-verbal de réception des travaux, dès qu'il sera en possession de ces documents ;
- de même, à remettre à la demande du mécène une copie de ces deux derniers documents ;
- à les informer de tout incident grave pouvant affecter la marche des travaux ;
- à compléter l'annexe III dès que possible ».

Art. 2. - Le programme de travaux prévu à l'annexe I de la convention n° 2008/001 A est complété comme suit :

« Tranche D :

- Isolation des toilettes adaptées au public en situation de handicap moteur ;
- Aménagement des sols intérieurs de la partie nord en vue de les adapter aux personnes en situation de handicap ;

Budget prévisionnel : 16 000 euros HT ».

L'annexe I du présent avenant remplace l'annexe I de la convention n° 2008/001 A signée le 29 décembre 2008.

Art. 3. - Le plan de financement prévu à l'annexe II de la convention n° 2008/001 A est complété comme suit :

« Tranche D :

Financement prévisionnel :

- Mécénat : 16 000 euros
- Subventions collectivités publiques : 0 euros

L'annexe II du présent avenant remplace l'annexe II de la convention n° 2008/001 A signée le 29 décembre 2008.

Le président de La demeure historique,
Jean de Lambertye
Le propriétaire,
Frédéric Toussaint

Avenant du 5 janvier 2010 à la convention n° 2008/001 A de mécénat passée entre La demeure historique et M. Frédéric Toussaint, propriétaire, pour l'accessibilité du manoir du Catel.

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2008/001 A passée entre La demeure historique et M. Frédéric Toussaint, propriétaire, pour l'accessibilité du manoir du Catel (244, rue du Manoir-du-Catel, 76 190 Écretteville-lès-Baons) signée le 29 décembre 2008.

Annexe I - Programme de travaux**Accessibilité au site et accueil des visiteurs en situation de handicap**

Descriptif du projet : Le parking du manoir du Catel qui n'est pas encore aménagé ou stabilisé est en emprise sur un champ appartenant au propriétaire et dédié à cet usage. Il est situé derrière le manoir.

Son importance est capitale car il n'existe aucune aire de stationnement à proximité et que ce soit en temps de visite normale ou lors de manifestations spécifiques, il est le seul lieu de stationnement pour les voitures particulières ou les cars.

Le problème d'accessibilité au manoir lui-même est central et pose de nombreuses questions de sécurité. En effet, depuis le parking les visiteurs sont obligés de marcher sur la route qui comporte des virages et des zones de non-visibilité.

Le propriétaire a donc décidé d'acquérir une bande de terre située de l'autre côté de la route afin d'y aménager une contre-allée sécurisée qui servira :

- aux handicapés,
- aux groupes de scolaires et de seniors,
- au grand public.

Le programme de travaux se divise en trois tranches comme suit :**Tranche A :**

- le terrassement pour créer la contre-allée et son talus de terre dans l'esprit des clos-masures,
- le passage technique au-dessus des écoulements d'eau pluviale,
- la plantation des hêtres et charmes pour protéger les deux côtés de l'allée avec une haie de haut jet et une haie basse taillée.

Budget prévisionnel : 12 500 euros HT.

Tranche B :

- la création d'une barrière mécanisée et télécommandée conçue sous le contrôle de la DRAC et de l'architecte des Bâtiments de France permettant d'autoriser l'accès « fauteuil roulant » ou « voiture particulière » depuis l'entrée de la propriété,
- le déplacement de la barrière d'accès au parking pour la remettre dans l'axe de l'entrée de la contre-allée et sa réalisation en adéquation esthétique avec la barrière d'accès au manoir.

Budget prévisionnel : 25 000 euros HT.

Tranche C :

- la création de 4 places de parking aux normes « handicapés » contre le mur d'enceinte du manoir en lieu et place d'un hangar agricole à démonter dans le cadre de l'aménagement de l'aile nord du site,
- l'aménagement de l'allée latérale d'accès au manoir et du sol pavé sous le porche.

Budget prévisionnel : 55 000 euros HT.

Tranche D :

- isolation des toilettes adaptées au public en situation de handicap moteur,
- aménagement des sols intérieurs de la partie nord en vue de les adapter aux personnes en situation de handicap.

Budget prévisionnel : 16 000 euros HT.

Le propriétaire,
Frédéric Toussaint

Annexe II - Plan de financement Phase 1

Le plan de financement prévisionnel est présenté en fonction des 3 tranches de travaux envisagés.

Tranche A :

Budget prévisionnel : 12 500 euros

Financement prévisionnel :

- Mécénat : Bernard Toubanc : 10 000 euros
- CAUE : 2 500 euros

Tranche B :

Budget prévisionnel : 25 000 euros

Financement prévisionnel :

- Mécénat : 15 000 euros
- Subventions collectivités publiques : 10 000 euros

Tranche C :

Budget prévisionnel : 55 000 euros

Financement prévisionnel :

- Mécénat : 40 000 euros
- Subventions collectivités publiques : 15 000 euros

Tranche D :

Budget prévisionnel : 16 000 euros

Financement prévisionnel :

- Mécénat : 16 000 euros
- Subventions collectivités publiques : 0 euros

Le propriétaire,
Frédéric Toussaint

Annexe III

Coordonnées des entreprises qui réaliseront les travaux de la tranche A :

Terrassement :

Jacques Ropiquet

Entreprise de travaux agricoles

76190 Écretteville-lès-Baons

Fourniture d'arbres et plantations :

Michel Bonmartel

Entreprise de création de jardins et d'espaces verts

76190 Environville

Les coordonnées des entreprises qui réaliseront les travaux des tranches B et C seront précisées ultérieurement.

Coordonnées des entreprises qui réaliseront les travaux de la tranche D :

Ateliers Benard Christophe

Menuiserie Ébénisterie

Hameau de Neuf-Mesnil

76570 Cideville

Le propriétaire,
Frédéric Toussaint

